

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2025-12

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret pris en application de la loi n° 2024-322 du 9 avril 2024 visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement et relatif aux prêts consentis aux syndicats de copropriétaires ;

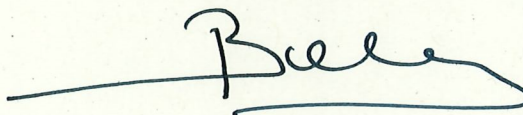
En ayant délibéré lors de sa séance du 20 mars 2025,

Émet un avis favorable sur le projet de décret.

Fait le 20 mars 2025.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bories', with a long horizontal stroke extending to the left and a smaller one to the right.

Christophe BORIES